

ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DEPARTEMENT INDUSTRIE AGRICULTURE
ET RESSOURCES NATURELLES

PREPARATION DU PROGRAMME D'ACTION SOUS-REGIONAL (PASR)
POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION
SUR LA DESERTIFICATION

*IDENTIFICATION DES PROJETS SOUS-REGIONAUX
ETUDE PREPARATOIRE POUR LE BENIN
(Rapport d'Etude)*

Mr Georges A. AGBAHUNGBA
Consultant National

Juillet 1996

SOMMAIRE

Page

1. INTRODUCTION	1
1.1. Acteurs de mise en oeuvre de la CLD	2
1.2. Activités opérationnelles	2
2. DEROULEMENT DE L'ETUDE	3
2.1. Briefing sur les objectifs techniques	3
2.2. Contacts	3
3. RESULTATS	4
3.1. Projets prioritaires	4
4. POLITIQUES ET STRATEGIES EN COURS NIVEAU GOUVERNEMENT	6
4.1. Cadre Institutionnel	6
4.2. Grandes Orientations	8
5. STRATEGIES ET PROGRAMMES DES PARTENAIRES DU BENIN	10
6. ANALYSE DES STRATEGIES ET PROPOSITIONS D'ACTIONS SOUS-REGIONALES	13
7. SYNTHESE	15
8. ANNEXE DES FICHES SYNOPTIQUES	17
9. ANNEXE LISTE DES INSTITUTIONS ET PERSONNES CONTACTEES	36

**Préparation du Programme d'Action sous-Régionale
(PASR)
pour la mise en oeuvre de la Convention
sur la désertification**

INTRODUCTION

La convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CLD) a été adoptée à Paris le 17 Juin 1994 et signée en Octobre de la même année par plusieurs pays. Cette convention a pour objectif de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets néfastes de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification en particulier en Afrique.

Pays à revenu annuel par tête d'habitant assez faible (environ 380 dollars EU), le Bénin est compté parmi les pays les moins avancés du monde. Plus de 70% de la population est rural et de fait l'agriculture contribue à environ 40% du PIB, constituant ainsi le poumon de son économie. Les ressources naturelles sur lesquelles repose l'agriculture subissent une dégradation accélérée qui met en péril les systèmes de production dans plusieurs régions du pays, notamment dans sa partie septentrionale. Ceci a été reconnu dans le dossier de la Table Ronde du secteur rural, qui prévoit des programmes spécifiques d'appui à la gestion des ressources naturelles et aux organisations paysannes. Par ailleurs, sur la base d'un index utilisé par le PNUD/UNSO, le Bénin fait partie du groupe de pays ayant un index pour le Développement Humain bas et plus de 35% des terres productives vulnérables à la désertification.

C'est dans ces conditions que le Bénin signataire de la convention Internationale sur la Lutte contre la désertification en Octobre 1994 vient d'en approuver la ratification le 28 Juin 1996.

Comme tous les Pays Parties touchés, il doit préparer des programmes d'action nationaux ainsi que des Programmes d'Action sous-régionaux et régionaux en concertation (article 10 annexe 1) dans le contexte de ladite convention.

L'annexe 1 de la convention concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Afrique définit aux niveaux national et sous-régional les mesures et les dispositions à prendre.

A cet effet, l'Afrique de l'Ouest envisage d'élaborer un programme d'action sous-régional (PASR). La CEDEAO et le CILSS ont été désignés (Article 10 de l'annexe 1 pour l'Afrique de la CLD) pour la coordination de la mise en oeuvre de la convention en Afrique de l'Ouest. C'est dans ce cadre que l'élaboration du PASR est entreprise et l'étude préparatoire pour le Bénin confiée à un consultant national pour l'identification des programmes d'Action sous -régionaux.

En effet, conformément aux termes de référence de la présente étude, le consultant doit accomplir les tâches ci-après:

1.1 Acteurs de la mise en oeuvre de la CLD

Prendre contact avec les différents acteurs concernés par la mise en oeuvre de la Convention Internationale sur la Lutte contre la Désertification (CLD) que sont:

a) Le Gouvernement

Les Ministères et directions techniques concernés et parmi ceux-ci, les points focaux chargés de la mise en oeuvre de la CLD.

b) Les Partenaires de Coopération

bilatéraux et multilatéraux

c) les Organisations non gouvernementales

surtout celles impliquées dans les actions de lutte contre la désertification.

1.2. Activités opérationnelles

. Collecter les informations et identifier les projets prioritaires

. Recueillir les nouvelles des politiques et programmes poursuivis.

. Procéder à:

l'Analyse des politiques et stratégies

l'identification des activités à caractère sous-régional dans le domaine de la CLD à savoir:

- les programmes conjoints de développement durable sur les ressources naturelles transfrontières
- la coordination de la mise en valeur de sources d'énergie de substitution (solaire et Biogaz gaz régional)
- la coopération dans la gestion et la maîtrise de la lutte contre les ravageurs ainsi que les maladies des plantes
- les activités de renforcement des capacités, d'éducation et de sensibilisation qui sont mieux menées ou appuyées au niveau sous-régional
- la coopération scientifique et technique en particulier (climatologie, hydrologie y compris la constitution de

réseaux pour la collecte et l'évaluation de données et la coordination des activités de Recherche-Développement)

- Les systèmes d'alerte précoces et la planification conjointe pour l'atténuation de la sécheresse y compris des mesures pour faire face aux problèmes de migration consécutive à des facteurs écologiques
- la recherche de moyens permettant de partager les expériences (sur la participation, la gestion du terroir et l'utilisation de technologies appropriées)
- le renforcement des capacités des organisations sous-régionales à coordonner et à fournir des services techniques
- l'élaboration de la politique dans les domaines qui, tel le commerce ont une incidence notamment sur les zones des populations touchées (commerce du bétail, chaîne de froid).

2 - DEROULEMENT DE L'ETUDE

Le consultant a avec l'aide de personne ressource identifié les différents acteurs concernés par la mise en oeuvre de la CLD.

Il a ensuite par des contacts téléphoniques et/ou par écrit organisé des rendez-vous avec chacun d'eux. Un calendrier conséquent a été suivi pour les différents contacts. L'étude s'est déroulé sous forme d'entretien et de documentation.

2.1. Briefing sur les objectifs techniques

Au niveau des deux ministères impliqué dans les activités (points focaux) de lutte contre la désertification, le MDR et le MEHU, l'entretien avec les directions techniques sous tutelle est fait après la présentation du consultant et l'objet de sa mission aux Directeur de Cabinet et Directeur Adjoint de Cabinet respectivement.

2.2. Contacts

Les rencontres avec les Partenaires se sont déroulés aussi sur des rendez-vous suscités par des écrits préalables.

Au cours des rencontres, aussi bien avec la partie nationale qu'avec les partenaires de coopération, la mission a procédé à la présentation de la CLD et mis l'accent sur les obligations des pays Parties touchés (article 5) et des pays Parties développés (Article 7) en vue de susciter l'adhésion de tous au processus

d'élaboration de Programmes d'Action Nationaux du Bénin encore en cours.

Elle a ensuite présenté le rôle confié à la CEDEAO et au CILSS, celui de la coordination de la mise en oeuvre de la CLD en Afrique de l'Ouest et a insisté sur l'objectif principal de cette étude qu'est la préparation du PASR.

Dans tous les cas, l'enquête pour l'étude a été surtout marquée par la grande disponibilité de toutes les personnes rencontrées.

Cependant, la période particulière que traversait le Bénin pendant le temps de l'étude a joué sur le délai, les changements intervenus au niveau des différents contacts du Gouvernement ayant obligé le consultant à reprendre les entretiens au niveau de certains départements techniques, qui d'ailleurs sont les points focaux de l'exécution des activités de lutte contre la désertification.

D'une manière générale, la réalisation de cette étude a été facilitée aussi bien par les autorités gouvernementales que par leurs Partenaires de coopération dans la mesure du possible.

La liste des personnes et des institutions visitées est jointe en annexe.

3 - RESULTATS

Les données rassemblées sont par institution et grands groupes de contact des informations qui sont traitées et présentées comme suit:

- Projets prioritaires
- Politique et stratégie en cours
- Activités à caractère sous-régional pouvant contribuer à l'élaboration du PASR.

3.1 Projets prioritaires

Le processus d'élaboration du PAN du Bénin n'est pas encore terminé et un programme d'action nationale dans le cadre spécifique de la mise en oeuvre de la CLD n'est pas disponible.

Cependant, il existe dans ce pays une série d'activités qui sont en cours embrassant une ou partie des composantes du PAN tels que prévus par les articles 10 et 8 respectivement de la CLD et de l'annexe régionale de mise en oeuvre pour l'Afrique.

Les activités à proposer au titre des projets prioritaires viendraient compléter et/ou renforcer celles déjà entreprises ou prévues:

- dans le cadre du 1er Plan d'Action de Lutte contre la Désertification du Bénin de 1985 dont la réécriture s'avère nécessaire pour le PAN;
- dans le cadre de la table ronde du secteur rural de septembre 1995 et du PAE ainsi que les activités menées ou identifiées avec l'assistance d'autres agences bilatérales ou multilatérales et des ONG.

Ainsi les projets qui suivent peuvent inspirer très avantageusement l'élaboration du PASR.

3.1.1. Ministère du Développement Rural

- * Projet de conservation et de gestion des Parcs Nationaux
- * Projet de conservation et de gestion des Aires Protégées dans une approche régionale avec le Burkina Faso, le Niger et le Bénin.
- * Projet conservation et gestion de la faune sauvage dans une approche participative et en partenariat avec les populations riveraines des zones cynégétiques concernées.
- * Projet Assistance à la lutte intégrée contre le Striga et l'ALECTRA
- * Projet Lutte contre les sauteriaux et criquets puants de part et d'autre du fleuve Niger (Bénin et Niger)
- * Projet Lutte contre les effets néfastes de la transhumance sous-régionale
- * Projet Appui à la commercialisation du bétail et de la viande bovine pendant la transhumance sous-régionale
- * Projet Appui à la sécurité alimentaire sous-régionale.

Tous ces projets ou axes de projets sont tirés de la table ronde du secteur rural du Bénin de Septembre 1995.

3.1.2 Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

- * Le Projet Régional d'Assistance à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement; il vise à changer le comportement des populations par la sensibilisation pour résoudre les problèmes de l'environnement
- * Projet d'Appui à la Gestion de l'Environnement exécuté par l'ABE, un établissement public à caractère administratif, chargé de mettre en oeuvre la politique nationale en matière d'Environnement.

3.1.3 Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique

- * Projet d'appui à la collecte des données hydrologiques.

3.1.4 Ministère des Travaux Publics et des Transports

- * Contribution des services météorologiques au développement durable dans les pays membres de la CEDEAO; ce projet qui vise à contribuer à l'autosuffisance alimentaire, à la gestion des ressources naturelles, à la surveillance de l'environnement, au suivi de la désertification, de la sécheresse et du changement climatique par une meilleure utilisation de l'information agro-hydro-météorologique est le type de programme confluent des trois conventions (convention sur la diversité biologique, convention sur les changements climatiques et convention sur la lutte contre la désertification). Selon l'article 8 les Parties encouragent la coordination des activités menées en vertu de la convention et, si elles y sont parties, en vertu d'autres accords internationaux pertinents afin d'en tirer le meilleur profit des activités prévues par chaque accord tout en évitant les doubles emplois (article 8). Il s'agit surtout du renforcement des capacités nationales en matière de collectes des données agrométéorologiques pour un meilleur suivi et une gestion appropriée du fléau.

4 - POLITIQUES ET STRATEGIE EN COURS NIVEAU GOUVERNEMENT

4.1 Cadre Institutionnel

Le paysage institutionnel dans ce domaine se présente comme suit au Bénin:

4.1.1 Le Ministère du Développement Rural

Le Ministère du Développement Rural chargé de la mise en oeuvre de la politique nationale dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt et de la chasse, des pêches. Il joue un rôle particulièrement important notamment dans la gestion des ressources naturelles à travers ses Directions Techniques ci-après:

- la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles (DFRN) chargée de l'inventaire, de l'aménagement, de la gestion, de la réglementation et de la protection des ressources naturelles,
- le Centre National de Télédétection (CENATEL), qui est un outil de la DFRN pour la réalisation des inventaires.
- la Direction de l'Agriculture chargée de la Production Agricole, de la Protection des Végétaux et du Contrôle Phytosanitaire,

- l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), établissement public chargé des recherches dans les domaines intéressant le secteur agricole.

L'INRAB assure le transfert des acquis de la recherche agricole en direction des utilisateurs. Il coordonne sur le plan national toutes les activités de recherche agricole. Il conduit en outre un vaste programme de recherche-développement. Au plan sous-régional l'INRAB exécute un programme important en matière d'adaptation des arbres à la sécheresse et sa station de Pobè est en voie d'être un centre d'excellence; qualification qu'elle partagera désormais avec le Centre d'Etudes Régional de l'Amélioration pour la Sécheresse (CERAAS) de Bambey au SENEGAL qui s'occupe des cultures annuelles.

- le Centre National de Gestions des Réserves de Faune (CENAGREF) qui a pour mission la gestion rationnelle des réserves de faune en liaison avec les populations riveraines et la société civile.

4.1.2 Le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

Le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme avec ses Directions techniques, avec comme mission principale, la mise en oeuvre de la politique de l'Etat en matière d'environnement, d'habitat et d'urbanisme. Dans ce contexte, il est chargé (entre-autres) spécifiquement de (i) la définition de la politique nationale en matière d'environnement, d'habitat, d'urbanisme, d'assainissement, d'aménagement du territoire, de la promotion et du contrôle de la gestion des ressources naturelles renouvelables, (ii) la définition de la réglementation et le contrôle de son application dans les domaines de sa compétence.

Les Directions techniques et Services rattachés sont, entre-autres:

- la Direction de l'Environnement (DE), chargée actuellement de coordonner la préparation de l'Agenda 21 national et qui est le point focal de la Convention sur la Diversité Biologique
- la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), chargée de coordonner le processus de la mise en oeuvre de la Convention sur la Désertification, dont la supervision est assurée par un Comité Technique Interministériel (CIM) mis en place par décision du Conseil des Ministres, et
- l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE), établissement public à caractère administratif, chargé de mettre en oeuvre, avec la participation de toutes les institutions compétentes nationales, la politique nationale en matière d'environnement.

4.1.3 Le Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi

Le Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi qui a pour mission, la mise en oeuvre de la politique nationale dans les domaines de la planification du développement et de la restructuration économique. Il est, entre autres, chargé spécifiquement de (i) la conception, de l'élaboration et du suivi de l'exécution du Plan de Développement Economique et Social (ii) la recherche de financement des projets et des programmes prioritaires, (iii) la programmation des investissements publics, et (iv) la promotion des ressources humaines et de l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement.

Le Centre Béninois de Développement Durable qui est un cadre d'appui aux projets de développement durable répondant aux conditionnalités de l'Accord sur le Développement Durable entre le Bénin et les Pays-Bas.

4.1.4 Le Ministère des Travaux Publics et des Transports

Le Ministère des Travaux Publics et des Transports a la tutelle de l'ASECNA-BENIN dont le service météorologique est le point focal national de la Convention sur les changements climatiques.

4.1.5 Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération qui a joué un rôle prépondérant dans le processus qui a conduit au Sommet de Rio. Il continue de contribuer aux négociations de la Convention sur la Désertification.

4.2 **Grandes orientations**

4.2.1 Ministère du Développement Rural

La lettre de déclaration de politique de développement rural (LDPDR - 1991) mentionne entre autre ce qui suit:

Parmi les priorités que le Gouvernement s'est fixé dans sa politique de développement rural figure "la garantie de la pérennité du patrimoine écologique national, grâce à une gestion des ressources naturelles plus soucieuse de la protection de ce patrimoine".

En plus de cette affirmation, le Bénin vient de définir une Politique Forestière suivi d'un Programme d'Action Forestier.

Les principes sur lesquels repose la politique forestière du Bénin sont conformes à la stratégie du Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) en cours d'exécution avec le soutien de l'IDA et qui s'appuie sur les principes ci-après: **la participation et le partenariat**. Sont également pris en considération la nouvelle

organisation de l'Administration Forestière issue de la restructuration du MDR, les dispositions de la Loi 93-009 du 02 Juillet 1993 portant régime des forêts (intégrant les populations riveraines dans la gestion des forêts classées) et les principes énoncés dans la Politique de Développement Rural du Gouvernement qui prouvent le désengagement de l'Etat et une plus grande responsabilisation des communautés locales.

Par ailleurs la place du coton dans l'économie du Bénin n'a pas fait occulter les problèmes de désertification qui sont attachés à la monoculture extensive et itinérante de cette culture. Une stratégie est retenue par le MDR: la diversification des cultures de rente dans les zones de production et la promotion de nouvelles filières d'exportation.

La Table Ronde du Secteur Rural a servi de cadre de cohérence pour toutes ces orientations et programmes de développement pertinents pour mobiliser en Septembre 1995 à Cotonou l'appui des partenaires de coopération.

4.2.2 Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

Le Gouvernement a mis en place un cadre stratégique global pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement à savoir le Plan d'Action Environnemental (PAE) du Bénin. La stratégie du PAE se fonde principalement sur une politique d'aménagement régional qui vise à promouvoir le développement de chaque département en fonction de ses spécificités. Il s'agit en somme de l'exigence d'une gestion optimale des ressources naturelles renouvelables, dans le cadre de l'accroissement et la sécurisation du monde rural.

Par ailleurs, le Bénin a souscrit à l'adoption de "l'Agence 21" et a aussi signé et ratifié les conventions qui en sont issues: la Convention sur la diversité biologique, la Convention cadre sur les changements climatiques et la convention sur la désertification.

Chacune de ces conventions interpelle les pays Parties à élaborer des programmes d'action nationaux. Dans ce contexte, la Convention sur la désertification, premier instrument multilatéral d'importance à être adopté après le Sommet de Rio, met l'accent sur la conduite d'un processus authentiquement consultatif et participatif réunissant tous les acteurs clefs de la société civile (secteur privé, ONG et autres), avec l'engagement des populations locales qui irait de pair avec la situation de prise de décision décentralisée.

Pour ce faire, le Bénin exécute depuis peu avec le soutien de l'Allemagne, du PNUD et de l'UNSO, un "Programme-cadre" au sein duquel seront harmonisés les apports des différents partenaires y compris la société civile intéressés à soutenir la mise en oeuvre de la convention sur la Désertification au Bénin, et qui s'appuierait sur le Plan d'Action Environnemental.

Pour comprendre tout l'arsenal stratégique de ce Ministère Béninois, il faut ajouter le Programme Environnement 1 qui est le 1er Projet d'Appui à la mise en

oeuvre du PAE et qui est exécuté par une Agence Publique, l'Agence Béninoise pour l'Environnement.

4.2.3 Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi

Le 1er Plan d'Action de lutte contre la Désertification du Bénin est intitulé **Plan d'Action de lutte contre la sécheresse et la désertification**. Il a été élaboré à la suite d'un séminaire national qui en a adopté les grandes lignes à Parakou dans le Borgou Béninois en 1985. C'est un plan d'action émanant des résultats de la Conférence des Nations Unies sur la Désertification de 1977.

Le Pays éprouvé depuis par les fléaux de la sécheresse et de la désertification a consenti beaucoup d'efforts dans les secteurs, forestier d'hydraulique villageoise de gestion du terroir. C'était ce 1er Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification lancé en 1985. Mais sa stratégie était surtout sectorielle.

L'Accord sur le développement durable est un nouvel instrument de coopération et de développement placé sous la tutelle du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi.

Le Bénin a signé en effet l'Accord sur le Développement Durable avec les Pays-Bas le 21 Mars 1994.

Cet accord qui est une émanation de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement est un cadre de coopération ou "d'Eco-coopération" entre les Pays-Bas, le Bénin, le Buthan et le Costa-Rica.

5 - STRATEGIES ET PROGRAMMES DES PARTENAIRES DU BENIN

C'est à la demande d'un pays que la plupart de ses partenaires de coopération réagissent.

5.1 PNUD

Le Programme des Nations Unies pour le développement Durable (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification (UNSO) qui ont assisté le Bénin pour son 1er Plan d'Action de lutte contre la Désertification apportent déjà à ce pays dans une action concertée avec d'autres partenaires une assistance technique et financière pour un programme cadre d'appui à la mise en oeuvre de la convention sur la désertification.

5.2 FAO

La FAO a soutenu le Bénin dans la définition d'une Politique Forestière et d'un programme d'action forestier complémentaires du PAE et surtout intégrateurs de la

politique du secteur rural affirmée dans une lettre de déclaration de politique du MDR béninois.

Cette orientation nouvelle pour le sous-secteur forestier met l'accent sur la responsabilisation des populations locales dans la gestion durable des ressources naturelles respectueuses des générations futures.

Cette politique forestière qui a le mérite d'exister reste cependant de caractère sous-sectoriel (bien que les directions techniques au niveau régional demeure au sein des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural -CARDER.

5.3 Union Européenne

L'Union Européenne qui a soutenu pendant longtemps l'aménagement du Parc National de la Pendjari dans l'extrême Nord du Pays a retenu dans le 7e FED un **programme régional de conservation et d'utilisation durable des Réserves de Faune transfrontières du Bénin, du Burkina Faso et du Niger.**

Le projet pour lequel un engagement de 20.000.000 d'écus a été approuvé n'a pu démarrer jusqu'à ce jour alors qu'il a été déjà identifié en 1987 et les études terminées depuis 1989.

Les difficultés évoquées sont que les trois Pays concernés et Bruxelles n'arrivent pas à réaliser un consensus sur la localisation du siège dudit projet ainsi que la désignation d'un Directeur ou d'un Coordonnateur Régional.

Cependant, un autre programme régional de l'environnement soutenu par le FED vient de démarrer avec son bureau régional à Cotonou. Il s'agit du **Projet Régional d'Assistance à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement (PACIPE)** dont l'objectif reste d'obtenir des changements favorables de comportements des populations locales face aux problèmes de l'environnement par la sensibilisation.

C'est un projet d'un coût total de 12.000.000 d'écus et qui regroupent les six (6) Pays côtiers ci-après: Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Guinée et Guinée Bissau.

Le projet PACIPE apportera son appui aux programmes nationaux sur la base des priorités dégagés par ceux-ci.

5.4 Banque Mondiale

La Banque Mondiale appuie les projets ci-après:

Le projet d'appui à la gestion de l'Environnement qui est exécuté par une Agence Nationale, l'Agence Béninoise pour l'Environnement. Ce projet se veut être

un cadre de gestion de la politique de l'environnement du Bénin.

Le **Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)** qui, dans une approche participative prend en partenariat les populations locales dans la résolution des problèmes de gestion des ressources naturelles identifiés par elles-mêmes. Un plan d'aménagement préalable est élaboré avec l'appui des agents de l'encadrement. Ainsi les populations participent aux processus d'élaboration des plans ainsi qu'aux décisions d'approbation desdits plans (pouvant être selon les cas, plan d'aménagement forestier, plan d'aménagement de terroir...).

Le **Projet de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux**, un projet avec de soutiens multi-donneurs (Danemark, Banque Mondiale, GTZ, FED).

L'étude de ce projet avec l'assistance technique de la GTZ et de l'UICN est presque terminée.

Un montage de type Fonds fiduciaire est envisagé.

5.5 Le Royaume des Pays-Bas

Les Pays-Bas et le Bénin ont un cadre de coopération pour l'environnement (éco-coopération). Il faut rappeler que ce cadre d'éco-coopération est régi par l'Accord sur le développement durable signé entre les deux pays, le 21 Mars 1994.

Cet Accord est une émanation de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en Juin 1992.

Les principes de base de cette coopération sont:

- l'égalité
- la réciprocité
- la participation

dans la mise en oeuvre des résultats de la conférence de Rio notamment en ce qui concerne:

- la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- l'Agenda 21
- la convention sur la Diversité Biologique
- la convention cadre sur les changements climatiques.

Il convient de signaler que l'Accord sur le Développement Durable regroupe en outre le Buthan et le Costa-Rica.

Le **Projet Recherche Appliquée en Milieu Réel** est un programme de Recherche-Développement du Bénin soutenu par les Pays-Bas. Outre les actions de transfert de technologie, le projet expérimente l'approche gestion du terroir dans les écosystèmes arides du Nord Bénin sur des termes participatifs en partenariat avec les populations locales.

5.6 La République Fédérale d'Allemagne

Elle appuie le Bénin par une assistance conseil de la GTZ auprès du MEHU.

Elle apporte en outre activement des soutiens financiers et techniques dans l'esprit de l'article 6 de la convention à la mise en oeuvre par le Bénin de la C L D.

Elle intervient aussi dans un programme de gestion du terroir dans l'Atacora, volet élevage.

La coopération Allemande est aussi présente au Mali pour soutenir le lancement du processus de mise en oeuvre de la CLD par ce pays.

Cette revue des programmes et stratégies des partenaires de coopération du Bénin montre bien leur disponibilité à appuyer le Bénin à la requête de ce dernier pour des actions prioritaires et en accord avec les obligations de chaque Pays Partie à la convention.

6. ANALYSE DES STRATEGIES ET PROPOSITIONS D'ACTIONS SOUS-REGIONALES

L'examen de la stratégie du Gouvernement montre que le Bénin a trouvé le mécanisme favorable pour le bon déroulement du processus national par la création d'un "Programme-cadre".

Avec le nombre de directions techniques et de ministères impliqués et qui sont tous capables d'initiatives, on peut craindre un manque de transparence au plan institutionnel et les possibilités de doubles emplois.

Mais à la pratique, il n'en est rien. La mise en oeuvre de la CLD relève du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministère Point Focal de l'Environnement au Bénin. On note également que le PAE du Bénin est le cadre national de cohérence pour toutes les activités, les plans et les programmes dans le domaine de l'Environnement. L'Agenda 21 National dont la préparation a été initiée après Rio, vise à enrichir le PAE des aspects programme d'Action pour le 21^è siècle qui n'ont pas été prise en compte au moment de son élaboration et de son adoption.

Le processus CLD rendra opérationnel les aspects du PAE relatifs à la gestion des écosystèmes arides.

La décentralisation des activités est au niveau des Directions Départementales de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme et des autres structures décentralisées du Développement Rural dans les 6 départements ou découpages administratifs du Pays.

Tous les acteurs: Gouvernement, Partenaires de coopération, ONG et société civile, tous sont impliqués dans le processus de préparation des Programmes d'Action nationaux et partant régionaux.

Il convient toutefois de faire remarquer ce qui suit:

- * L'Accord de développement durable qui est un cadre de coopération Nord-Sud est antérieur à la date de signature du CLD et ne le mentionne pas expressément comme c'est le cas pour les autres conventions dans ses références de principes de base.
- * Le 1er PAN/CLD bien que d'approche sectorielle a le mérite de couvrir tous les secteurs d'activités des écosystèmes arides.
- * La seule solution agronomique de diversification pour lutter contre la désertification qui accompagne la culture du coton peut-elle avoir un impact, si les nouvelles filières promues ne bénéficient pas des mêmes conditions de crédit et de subside que le coton ?

L'approche diversification du Bénin dans la lutte contre la désertification mérite cependant une attention particulière.

- * L'approche participatif du PGRN et surtout l'instauration du partenariat dans ces relations avec les populations locales rassurent que les programmes d'action nationaux seront élaborés suivant les concepts proposés dans la convention.

La table ronde du secteur rural offre un catalogue de projets ou programmes pouvant avantageusement inspirer les activités au plan sous-régional et partant contribuer à l'élaboration des PASR.

A l'étape actuel où le Bénin est encore en train d'élaborer son PAN, les projets ou axes de projets repertoriés sont ceux qui se prêtent mieux à une approche sous régionale et qui pour certains ont subi déjà le processus participatif. Quelques détails sur chacun de ses projets figurent sur les fiches synoptiques jointes en annexes.

On peut rappeler qu'il s'agit notamment:

- * Des Programmes conjoints portant sur des ressources naturelles transfrontières notamment dans le domaine de la conservation de la faune sauvage de la sous-région et de son habitat.

- * Des programmes de coopération dans la gestion et la maîtrise de la lutte contre les ravageurs comme les sauteriaux, les criquets puants et le Striga etc...

Une attention pourra être accordée au Projet PACIPE en cours d'exécution et envisager son renforcement ou sa duplication dans la sous-région.

Le projet de coopération initié par la CEDEAO et l'OMM en matière de renforcement des réseaux nationaux des équipements météorologiques est aussi éligible au programme sous-régional pour avoir reçu l'approbation des Directeurs des Services Nationaux des Etats membres lors de leur dernière réunion à Abidjan.

7. SYNTHÈSE

Le Bénin a signé et ratifié la convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification. Et comme pays Partie, il s'est engagé dans le processus de l'élaboration de Programmes d'Action Nationaux. Un *programme-cadre* a été créé avec le soutien de quelques partenaires de coopération pour favoriser le bon déroulement du processus national.

Le PAE du Bénin est le cadre de cohérence de toutes les politiques sectorielles, plans, programmes et activités dans le domaine de l'environnement quelle que soit la tutelle ministérielle desdites activités.

Le Bénin a mobilisé ses partenaires de coopération autour d'une table ronde du secteur rural en septembre 1995, comportant déjà les activités pouvant intégrer la lutte contre la Désertification. Quelle sera alors la priorité que le Gouvernement accordera aux programmes d'actions nationaux en cours d'élaboration dans le cadre de la Convention sur la Désertification ?

En attendant, certains programmes de la table ronde du secteur rural, des programmes du 1er Plan Béninois d'Action de lutte contre la Désertification ainsi que ceux initiés par des agences bilatérales ou multilatérales de coopération peuvent avantageusement inspirer le PASR.

Le renforcement des capacités des organisations sous-régionales pour la coordination du PASR peut être assuré.

Le PNUD, l'UNSO, le PNUE et d'autres encore du système des Nations Unies peuvent être approchés pour solliciter leur appui aux structures sous-régionales pour la coordination de l'exercice d'élaboration du PASR. Un projet "Programme-cadre" de type Bénin avec des soutiens multidonateurs peut être suggéré pour l'appui au processus PASR.

La coopération technique Allemande peut être nécessaire.

L'Union Européenne, Partie à la Convention CLD, en vertu des dispositions de ladite convention appuierait aussi l'organisation sous-régionale sur les Fonds Régionaux de FED à la demande des pays Parties membres de la CEDEAO.

A N N E X E S

Fiche synoptique

1. Objet: CONSERVATION ET GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE

2. Environnement et Justification

Le braconnage, l'exploitation forestière anarchique, l'urbanisation et l'extension de l'agriculture ont réduit sensiblement la densité et la diversité du patrimoine faunique de la sous-région (notamment au Burkina, au Bénin et au Niger...).

La fragilité des écosystèmes arides de l'Ouest Africain par rapport à ceux de l'Est du Continent ont exacerbé la disparition de certaines espèces comme la girafe.

Des efforts de protection d'aménagement et de lutte contre le braconnage ont été concentrés sur certains Pars Nationaux (Arly au Burkina, Pendjari au Bénin) et ont donné des résultats satisfaisants. Des actions similaires sont indispensables dans les autres aires protégées; particulièrement dans le PN du "W du Niger", du Bénin et dans les zones cynégétiques connexes qui sont actuellement soumis à une forte extension des cultures surtout de coton, aux aléas climatiques, au braconnage et à la transhumance.

3. Objectifs

Les principaux objectifs sont:

- élaboration d'un plan directeur d'aménagement des aires protégées,
- maîtrise de la connaissance du potentiel faunique,
- préservation de l'habitat de la faune par la surveillance et la lutte contre le braconnage et les phénomènes de dégradation des forêts,
- participation des populations à la gestion de la faune et la restauration de son habitat par l'élevage des espèces fauniques et la gestion participative de certaines zones giboyeuses, etc...,
- réhabilitation des Parcs Nationaux et des zones cynégétiques connexes par différents aménagements appropriés,
- création d'infrastructures touristiques et développement de l'éco-tourisme.

4. Présentation et composantes

Les actions prévues se résument en cinq (5) composantes ci-dessous:

- mise au point d'un schéma directeur d'aménagement des aires protégées,
- étude quantitative et qualitative des populations animales,
- évaluation de la capacité de charge,
- inventaire et mise en place d'un système de suivi des écosystèmes et des ressources fauniques,
- sensibilisation des populations à la fragilité des écosystèmes et sur la biodiversité menacée.

5. Niveau et calendrier d'exécution

Cette action est prévue pour une durée de cinq (5) ans avec en:

1ère Année: Aménagement des bureaux, magasins, recrutement et installation du personnel, élaboration d'un programme d'activité détaillé de même que l'achat d'équipement et de matériels, formation du personnel, prospection et travaux préliminaires.

2ème Année: Poursuite des travaux d'inventaire et d'évaluation des capacités de charge, démarrage des aménagements et élaboration des plans de tir. organisation des activités cynégétiques et touristiques, démarrage de la sensibilisation et de la formation des populations pour leur participation volontaire à la gestion de la biodiversité et aux activités rémunératrices relatives à la faune (élevage de gibier, chasse contrôlée etc... voyage d'étude).

3ème Année: Poursuite des aménagements antérieurs, de l'organisation des activités cynégétiques, de la sensibilisation des populations. Suivi de la dynamique des populations animales et de la capacité de charge, etc...

4è et 5è Années: Poursuite des aménagements, évaluation finale des différentes actions, rédaction du projet suite pour la consolidation des acquis.

Fiche synoptique

1. **Objet:** ASSISTANCE A LA LUTTE INTEGREE CONTRE LE STRIGA ET L'ALECTRA

Le problème du Striga fut réellement identifié à partir de 1982 et celui d'Alectra dès 1989. Depuis lors, les superficies infestées n'ont fait que s'accroître à un rythme inquiétant d'année en année. Les travaux de protection en la matière ont débouché sur une assistance au profit du Bénin à travers le projet BEN/79/004 "Renforcement du Service de la Protection des Végétaux" financé par un fonds du PNUD pour essayer de trouver un début de solution.

Les actions entreprises dans ce cadre ont permis, entre autres, l'élaboration d'une fiche technique. Elle fut mise en forme et distribuée aux agents chargés de l'encadrement des paysans. Cette fiche préconisait l'utilisation des cultures associées (cultures attaquées couplées à des plantes pièges), l'arrachage des plants de STRIGA avant la floraison et la notation des cultures.

Ce financement a également permis à la Recherche Agronomique de tester un herbicide systémique en post levée, le Glyphosaté qui aura grandement contribué à contrôler le Striga gesnerioïdes dans les parcelles de niébé infestées. Malheureusement l'interruption du Projet FAO/BEN/004 n'aura pas permis de continuer les travaux sur le Striga ni même d'évaluer l'impact des actions menées en 1982.

Le présent micro-projet d'une durée de 4 ans vise essentiellement à aider le Gouvernement du Bénin dans la recherche des approches de solutions durables dans un contexte nouveau c'est-à-dire, non plus dans un environnement national isolé mais plutôt à l'échelle de la sous-région ouest-africaine.

2. ENVIRONNEMENT ET JUSTIFICATION

La République du Bénin est un pays à vocation essentiellement agricole. La population rurale, pour une grande part analphabète y est estimée à 80%.

Depuis quelques années, cette population rurale est confrontée à un problème d'importance qui constitue un sérieux handicap sur l'agriculture béninoise. Il s'agit de l'infestation des champs de cultures par une adventice assez permicieuse: le Striga. Cette mauvaise herbe envahit surtout les cultures vivrières à savoir maïs, sorgho, millet, riz et niébé. En effet, le Striga et l'Alectra se développent sur les racines des plantes. Par ce mécanisme, ces nuisibles restent fixés grâce à des suçoirs qui s'enfoncent et s'agrippent aux racines des plantes hôtes à partir desquelles ils tirent l'eau et les substances nutritives indispensables à leur vie saprophytique souterraine. Dans ces conditions les plantes parasitées ne se développent plus et meurent lorsque l'infestation se prolonge. Les pertes de récoltes peuvent aller de 10 à 100% selon les cas. Certaines parcelles sont complètement envahies à telle enseigne qu'elles ont dû

être abandonnées par les paysans du fait des graves récolonisations par le Striga et l'Alectra.

3. OBJECTIF

Ce micro-projet ambitionne d'atteindre progressivement les objectifs aussi divers que variés ci-après:

- l'identification des espèces réellement mises en cause à travers une enquête diagnostic,
- la collecte des informations sur le terrain par des enquêtes et documentation,
- l'identification et le transfert de technologies pour le développement d'une agriculture durable,
- l'expérimentation en milieu réel (recherche adaptative),
- la pré-vulgarisation des résultats concluants qui se dégageraient de cette expérimentation,
- la formation d'un homologue,
- la formation de 18 prospecteurs (à raison de 3 par département), il s'agit d'une formation qui pourrait se réaliser tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays,
- l'installation de parcelles de démonstration au niveau de structures paysannes organisées (coopératives et autres) et suivi (sur 81 ha environ),
- l'organisation de deux séminaires,
- l'élaboration de fiches techniques et confection d'affiches.
- l'information et sensibilisation sur les problèmes liés au Striga et Alectra ainsi que leur résolution (par la presse, tables rondes, émissions radiodiffusées, radio-rurales etc...),
- l'évaluation d'impact.

4. PRESENTATION ET COMPOSANTES

Le projet prévoit la participation du Gouvernement (à travers le Programme de Restructuration des Services Agricoles, le Projet de Renforcement du Service de la Protection des Végétaux..) pour les frais de fonctionnement, entretien et renouvellement de l'équipement mécanique dès le démarrage.

Il est opportun d'établir que, dès le départ et pendant toute la période de couverture des campagnes d'intervention, le projet devra laisser dans son sillage, un renforcement du potentiel scientifique et un savoir faire de haut niveau.

Lors des premières phases du projet, on s'évertuera, tout singulièrement à offrir aux scientifiques et au personnel oeuvrant pour les programmes nationaux (recherche, vulgarisation) une formation solide surtout orientée vers les techniques de lutte. L'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) qui contribue déjà à la résolution des problèmes de protection alimentaire sous les tropiques humides et semi-humides, par le biais des activités de recherche et de formation, paraît tout à fait indiqué pour que les pays intéressés puissent proposer leurs candidats à des stages qui s'y dérouleront.

Lors des phases, finales du projet, certaines composantes des installations d'élevage et même de lâchés contre d'autres nuisibles puissent être décentralisées vers des antennes de lutte régionale ou nationale.

Les opérations et les activités tant de formation, d'installation des parcelles de démonstrations, d'organisation de séminaire, d'élaboration de fiches, de confection d'affiches que d'information et de coordination seront entièrement effectuées conformément à une programmation dans le temps et suivant un plan d'action bien précis.

5. NIVEAU ET CALENDRIER D'EXECUTION

La durée du projet est de 4 ans.

6. RESPONSABLE DE LA MISE EN OEUVRE ET DE LA GESTION DU PROJET

- Le Ministère du Développement Rural,
- La Direction de l'Agriculture (Service Protection des Végétaux et du Contrôle Phytosanitaire).
- Laboratoire de Défense des Cultures de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin.

Un comité de coordination sera créé pour la coordination, l'orientation et le suivi des actions.

FICHE SYNOPTIQUE

1. OBJET: Appui à la commercialisation du Bétail pendant la transhumance

2. ENVIRONNEMENT ET JUSTIFICATION

Les conditions actuelles de commercialisation du bétail et de la viande laissent à désirer. Les animaux épuisés par de longue marche à la recherche de pâturage et d'eau arrivent sur les marchés du bétail décharnés.

La viande produite est alors de qualité médiocre. Il faut alors une consolidation des circuits de commercialisation, une amélioration des infrastructures et équipement pour garantir l'hygiène et la santé publiques.

3. OBJECTIFS

- Améliorer la production et la conservation de la viande locale ainsi que le revenu de l'éleveur pendant la période de la transhumance,
- Assurer le meilleur approvisionnement du marché de bétail et de viande.

4. PRESENTATION ET COMPOSANTES

Le commerce du bétail dans la sous-région s'appuie principalement sur l'élevage pastoral et se pratique selon les circuits dans lesquels interviennent de nombreux acteurs: éleveurs (producteurs), courtiers, marchands de bétail, chevillarde et bouchers.

Ces circuits de commercialisation du bétail s'articulent sur:

- des marchés de collectes primaires
- des marchés de regroupement
- des marchés terminaux.

Les producteurs pastoraux n'ont aucun contrôle sur le système de commercialisation. Et pour échapper la loi du système bon nombre d'entre eux partent en transhumance à pied avec les animaux qu'ils vendent de façon sélective le long du parcours en commençant par les plus fatigués.

Les prix pratiqués, qu'il s'agisse du bétail ou de la viande varient énormément d'un profit à un autre les différentes composantes:

- a) Réseau d'observations
- b) Enquêtes
- c) Construction de marchés à bétail équipés
- d) Construction d'abattoirs équipés de chambres frigorifiques de conservations
- e) Véhicules frigorifiques de transports de viande bovine vs des marchés de viande
- f) Crédit

5. RESULTATS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS ATTENDUS

- abattoirs et chambres frigorifiques installés
- marchés de bétail mieux organisé
- transport viande par camions frigorifiques assurés
- marchés de viandes équipés
- crédit installé pour soutenir la filière.

FICHE SYNOPTIQUE

1. **OBJET: PROJET DE CONSERVATION ET DE GESTION DES AIRES PROTEGEES**

2. **ENVIRONNEMENT ET JUSTIFICATION**

- Fragilité des écosystèmes des savanes soudaniennes/soudano-sahélienne dans les Aires protégées, qui nécessitent une protection (anciennes savanes soudaniennes sèches évoluant vers des facies soudano-sahéliens);
- Les textes législatifs axés beaucoup sur la répression;
- Le Parc National du W du Niger et ses aires contiguës qui regorgent de grandes potentialités en matière de la diversité biologique n'ont connu aucun programme d'aménagement;
- Bien qu'ils aient connu des aménagements, les infrastructures demeurent insuffisantes dans les Parcs Nationaux de la Pendjari (Bénin) et d'Arly (Burkina Faso);
- Insuffisance de surveillance des Aires protégées due au manque de personnel.

D'où nécessité d'une amélioration de la gestion des aires protégées, avec la participation des populations riveraines.

3. **OBJECTIFS**

- Aider à la création d'une coordination régionale de conservation de la nature pour la mise en oeuvre de la stratégie de conservation et de gestion des Aires protégées de la sous-région;
- Révision et harmonisation de textes relatifs à l'exercice de la chasse et de la protection de la nature des Etats membres;
- Développement d'une approche régionale des Aires Protégées avec le Burkina, le Niger et le Bénin;
- Préparation des études de base et de plans d'aménagement du Parc National du W du Niger et de la Pendjari et de la réserve de faune d'Arly au Burkina Faso;

- Développement et aménagement des zones cynégétiques;
- Mise en oeuvre des programmes de formation, de sensibilisation et d'éducation;
- Création de l'emploi dans le milieu;
- Protection des animaux en voie d'extinction.

4. PRESENTATION ET COMPOSANTES

- Renforcement des services chargés de la gestion des Aires protégées;
- Réformes institutionnelles;
- Réorganisation et gestion des zones de chasse;
- Formation;
- Suivi écologique;
- Développement des infrastructures au sein des parcs nationaux notamment dans le Parc "W" du Niger (Bénin et Niger) et d'Arly au Burkina Faso;
- Gestion de la Faune et Eco-développement des zones de chasse;
- Entretien et réhabilitation des sites de tourisme de vision dans les parcs.

5. RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE

- Direction des Forêts et de la Faune des Etats impliqués;
- ONG;
- Populations riveraines.

FICHE SYNOPTIQUE

1. OBJET: LUTTE CONTRE LES EFFETS NEFASTES DE LA TRANSHUMANCE SOUS REGIONALE

2. ENVIRONNEMENT ET JUSTIFICATION

La recherche d'eau et de pâturage se trouve à la base des mouvements de la transhumance.

Depuis une quinzaine d'années la transhumance est source de conflits parfois mortels entre Eleveurs Transhumants et Agriculteurs locaux dus aux dégâts de cultures causés par les animaux.

De plus les transhumants envahissent les forêts classées, les parcs nationaux, etc.

La proposition du présent projet permettra de lutter contre les effets néfastes de la Transhumance sous-régionale.

3. OBJECTIFS

- Mettre de l'eau à la disposition des troupeaux transhumants dans les zones d'accueil;
- Suivi des écosystèmes pastoraux;
- Détermination de la capacité de charge;
- Améliorer l'alimentation du bétail transhumant.

4. PRESENTATION ET COMPOSANTES

Le présent projet aura à développer des actions de contrôle et de suivi des animaux transhumants. Ainsi le projet développera:

- la santé animale;
- l'alimentation animale;
- la gestion de la transhumance.

5. RESULTATS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS ATTENDUS

- Mise en place de retenues d'eau;
- Création de postes vétérinaires avec bain détiqueur, parc de vaccination et de quarantaine;
- Délimitation des zones de transhumance et balisage des couloirs de passage;
- Caractérisation des types de pâturage;
- Contrôle des feux de brousse;
- Cultures fourragères;
- Gestion de la transhumance à travers un système d'informations quantitatives, analytiques et sociologiques.

FICHE SYNOPTIQUE

1. OBJET: LUTTE CONTRE LES SAUTERIAUX ET CRIQUETS PUANTS EN REPUBLIQUE DU BENIN.

2. ENVIRONNEMENT ET JUSTIFICATION

Les statistiques de production végétale pour le Bénin indiquent les superficies cultivées suivantes pour 1992:

- Maïs	:	480.000 ha
- Sorgho	:	131.515 ha
- Mil	:	33.469 ha
- Manioc	:	122.309 ha
- Igname	:	99.768 ha
- Arachide	:	87.450 ha
- Niébé	:	82.106 ha

La plupart de ces cultures à savoir maïs, mil, manioc sont également produites dans la partie septentrionale de l'extrême Nord du Pays qui est sujette à l'attaque des sauteriaux.

En effet en 1982, une explosion des sauteriaux a mis en péril la production agricole sur la rive béninoise du fleuve Niger. Les attaques ont été estimées entre 30 et 100% sur des parcelles de cultures céréalières avec pour conséquence des pertes énormes sur récolte au détriment des braves paysans. Ainsi 32.000 ha environ de bas-fonds dont 10.000 ha de cultures d'accessibilité difficile en période de crue étaient infestés. On pouvait compter entre 50 et 200 larves au m². La situation ne fut jugulée que grâce à l'intervention d'urgence de la FAO.

Malgré les traitements intervenus grâce à l'assistance d'organisations internationales, les grands foyers ne sont pas anéantis et sont à l'origine de la persistance du problème acridien.

Par contre dans la partie méridionale, le défi du criquet puant était devenu préoccupant à partir de l'année 1985. Ses attaques sur le manioc, le cotonnier et le teck étaient telles que les plaintes s'étaient multipliées. Malgré la baisse des superficies infestées enregistrées grâce aux régulations naturelles et aux traitements généralisés effectués, le mal persiste toujours et ne saurait être négligé. Il convient alors de cerner à fond le problème par des études approfondies du comportement du criquet quant avant toutes initiatives nouvelles de contrôle.

Dans tous les cas, les financements étrangers ne sont plus garantis et les ressources propres du Service Protection des Végétaux et du Contrôle Phytosanitaire affectées à la lutte anti-acridienne sont épuisées.

3. OBJECTIFS

- Créer des infrastructures bien adaptées pour servir de cadre aux antennes de Malanville et de Karimama;
- Renforcer le réseau de communication entre toutes les bases à l'Extrême Nord et le SPVCP au Sud;
- Organiser les paysans en brigades de lutte anti-acridienne et assurer leur formation et recyclage périodiques;
- Rendre opérationnels les surveillants des acridiens;
- Disposer d'équipements techniques et de matériels adéquats pour les traitements;
- Entreprendre chaque année la protection de 10.000 ha de cultures pour l'organisation des traitements préventifs;
- Assurer la formation dans le cadre du transfert des technologies en lutte biologique contre les sauteriaux;
- Réaliser des études approfondies et des expérimentations sur le comportement du criquet puant.

4. PRESENTATION ET COMPOSANTES

- Equipement et fonctionnement du SPVCP et des Antennes Départementales concernées;
- Organisation de séminaires-journées de réflexion-expertises et voyages d'étude et de perfectionnement des agents Protection des Végétaux impliqués;
- Fourniture et support de vulgarisation;
- Fonctionnement des brigades villageoises de lutte anti-parasitaire;
- Aménagement et équipement de bâtiments à l'Extrême Nord du Pays;
- Equipement en matériel roulant;
- Entretien et fonctionnement du matériel roulant;

- Fonctionnement du bureau et divers frais;
- Organisation et animation des campagnes de lutte contre les ravageurs prenant l'allure de fléaux.

5. CALENDRIER D'EXECUTION

Le projet est d'une durée de 5 ans à partir de 1995.

6. COUT

Le coût du projet est estimé à 350 millions de francs CFA

7. FINANCEMENT

- Contribution des bénéficiaires	25.000.000 FCFA
- Contribution du Gouvernement	25.000.000 FCFA
- Partenaires au Développement	300.000.000 FCFA

8. BENEFICIAIRES

Paysans-Producteurs

Importateurs de végétaux et produits végétaux

Exportateurs de végétaux et produits végétaux

Commerçants de produits agro-pharmaceutiques.

9. RESPONSABLE DE LA MISE EN OEUVRE ET DE LA GESTION DU PROJET

Ministère du Développement Rural

Direction de l'Agriculture

Service de la Protection des Végétaux et du Contrôle Phytosanitaire.

FICHE SYNOPTIQUE

1. **OBJET: APPUI A LA COMMERCIALISATION DU BETAIL PENDANT LA TRANSHUMANCE**

2. **ENVIRONNEMENT ET JUSTIFICATION**

Les conditions actuelles de commercialisation du bétail et de la viande laissent à désirer. Les animaux épuisés par de longue marche à la recherche de pâturage et d'eau arrivent sur les marchés du bétail décharnés. La viande produite est alors de qualité médiocre.

Par ailleurs, la saison sèche est la période où l'eau et le fourrage sont rares donc d'un coût économique élevé pour la communauté voire pour le milieu écologique.

La gestion traditionnelle du cheptel pendant la transhumance qui consiste à déstocker par faible poids conduit à des gaspillages énormes qui peuvent être évités. Une politique alors de déstockage conservation qui réduirait la taille du cheptel avant la transhumance est à promouvoir pour réduire les coûts économiques de la migration.

Il faut alors une consolidation des circuits de commercialisation, une amélioration des infrastructures et équipement pour garantir l'hygiène et la santé publiques.

3. **OBJECTIFS**

- Introduire la notion de déstockage à la veille de la saison sèche.
- Conformer la taille du cheptel en déplacement à la capacité de charge du parcours.
- Déstocker à l'approche des villes pour bénéficier des installations.
- Réaliser les couloirs de passage.
- Améliorer la production et la conservation de la viande ainsi que le revenu de l'éleveur pendant la période de la transhumance.
- Assurer un meilleur approvisionnement des marchés de bétail et de la viande.

4. PRESENTATION ET COMPOSANTES

Le commerce du bétail dans la sous-région s'appuie principalement sur l'élevage pastoral et se pratique selon les circuits dans lesquels interviennent de nombreux acteurs: éleveurs (producteurs), courtiers, marchands de bétail, chevillards et boucliers.

Ces circuits de commercialisation du bétail s'articulent sur:

- des marchés de collectes primaires
- des marchés de regroupement
- des marchés terminaux.

Les producteurs pastoraux n'ont aucun contrôle sur le système de commercialisation. Et pour échapper la loi du système bon nombre d'entre eux partent en transhumance à pied avec les animaux qu'ils vendent de façon sélective le long du parcours en commençant par les plus fatigués.

Les prix pratiqués, qu'il s'agisse du bétail ou de la viande, varient énormément d'un point à un autre.

Les différentes composantes:

- a) Réseau d'observatoires
- b) Enquêtes
- c) Construction de marchés à bétail équipés
- d) Construction d'abattoirs équipés de chambres frigorifiques de conservation
- e) Véhicules frigorifiques de transports de viande bovine vus des marchés de viande
- f) Crédit.

5. RESULTATS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS ATTENDUS

- Abattoirs et chambres frigorifiques installés
- marchés de bétail mieux organisés
- Transport viande par camions frigorifiques assurés
- Marchés de viandes équipés
- Crédit installé pour soutenir la filière.

FICHE SYNOPTIQUE

1. PROJET D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE

2. ENVIRONNEMENT ET JUSTIFICATION

La sécurité alimentaire fait appel à 3 notions:

- *La disponibilité* par la production ou l'importation et les aides alimentaires;
- *La stabilité* dans le temps faisant appel aux infrastructures de stockage;
- *L'accessibilité* qui peut être physique (problème de désenclavement) ou économique.

L'accessibilité économique focalise souvent l'attention des décideurs sur les marginaux sociaux.

Il existe dans la sous région de nombreuses zones à risque avec les périodes d'abondance et de soudures difficiles.

3. OBJECTIFS

Les principaux objectifs sont:

- Création de réseaux d'observatoires avec des antennes pour les prix, les marchés et le flux des denrées alimentaires de première nécessité (céréales, niébé ...).

Envisager un observatoire par pays avec des antennes au niveau de chaque pays.

- Création de banques de céréales et de niébé pour agir sur les prix et marchés afin d'assurer aux producteurs la vente et l'achat des biens de consommation dans des marges économiques conformes à l'équité;
- Appui aux privés pour la création d'infrastructures de stockage garantissant la qualité;
- Un système d'alerte précoce qui informera sur la disponibilité et permettra la régulation des flux entre les zones de pénurie et les zones d'abondance. Une planification conjointe pour l'atténuation des effets néfastes de la sécheresse;

- La coopération régionale qui mettra en place ou renforcera les capacités pour la collecte et la diffusion des données par système satellitaire et facilitera les échanges d'information au niveau des marchés frontaliers;
- La recherche agricole qui sera renforcée pour la disponibilité et l'utilisation durable de la diversité phytogénétique des écosystèmes arides.

Il existe de nombreuses zones à risques dans la sous-région avec des périodes d'abondance et des moments de soudures difficiles.

LISTE DES INSTITUTIONS ET PERSONNES CONTACTEES

I- GOUVERNEMENT

1.1 MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE

(MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL)

CABINET

- M. SOGBOHOSSOU Cakpo Anatole
Ancien Directeur de Cabinet du Ministère du Développement Rural
BP 03-2900 COTONOU
- M. WOROU Laurent
Directeur de Cabinet du Ministère du Développement Rural
BP 03-2900 COTONOU
- M. GANMAVO André
Directeur de l'Analyse , de la Prévision et de la Synthèse
BP 03-2900 COTONOU

DIRECTION DES FORETS ET DES RESSOURCES NATURELLES

- M. ADJADEME Aristide
Ancien Directeur des Forêts et des Ressources Naturelles
BP 393 COTONOU
- M. ALADJI Boni Alioune Sylla
Directeur des Forêts et des Ressources Naturelles
BP 393 COTONOU
- M. KOUDORO Daniel
Directeur du Projet IDA de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)
BP 393 COTONOU
- M. MOUSSA-TOURE Arouna
Directeur du Centre National de Gestion des Réserves de Faune
KANDI
- M. OUDE Pascal
Direction des Forêts et des Ressources Naturelles
BP 393 COTONOU

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES AGRICOLES DU BENIN

- M. HOUSSOU Moïse
Directeur de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
BP 884 COTONOU

DIRECTION DE L'ELEVAGE

- M. Jean Camille ATCHADE
Vétérinaire Pastoraliste
Direction de l'Elevage COTONOU
- M. AHOMLANTO Désiré
Vétérinaire Pastoraliste
Direction de l'Elevage

OFFICE NATIONAL D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE

- M. ALAPINI Calixte
Directeur Général de l'Office National d'Appui
à la Sécurité Alimentaire
BP 06-2544 COTONOU

1.2 MINISTERE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

(Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU))

CABINET

- M. CHABI Vincent Isidore
Directeur Adjoint de Cabinet du MEHU
COTONOU

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- M. HOUETO Damien
Directeur de l'Environnement
COTONOU
- M. OWOLABI Lucien
Chef Service Contrôle de la Qualité de l'Environnement
Direction de l'Environnement
COTONOU

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- M. ASSE Séverin
Ancien Directeur de l'Aménagement du territoire
COTONOU

- M. DAH DOSSOUNON Appolinaire
Directeur de l'Aménagement
du Territoire (DAT)
COTONOU

- M. NONDICHAO Machioudi
Chef Service Etude et Planification
COTONOU

- M. CAPO-CHICHI Jules G.
Service Etude et Planification
D.A.T.
COTONOU

AGENCE BENINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT (ABE)

- M. BAGLO Marcel
Directeur de l'ABE
COTONOU

1.3 MINISTÈRE CHARGÉ DE L'HYDRAULIQUE

(Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique)

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE

- M. ALLEY Grégoire
Chef Service de l'Hydraulique

- M. ADISSO Gervais
Chef Service de l'Hydrologie

DIRECTION DE L'ÉNERGIE

- M. SEMASSOUSSI Maxime
Directeur de l'Énergie

1.4 MINISTERE CHARGE DE LA METEOROLOGIE

(Ministère des Travaux Publics et des Transports)

SERVICE NATIONAL DE LA METEOROLOGIE

- M. HOUNTON Félix
Chef du Service Météorologique
Représentant Permanent du Bénin auprès de l'O.M.M.
ASECNA, COTONOU

- M. AHLONSOU Epiphane
Chef Division Climatologie
Point Focal de la Convention
sur le Changement Climatique
ASECNA, COTONOU

1.5 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

DEPARTEMENT DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- M. AHO GLELE Edouard
Directeur Adjoint

1.6 MINISTERE CHARGE DU PLAN DE LA RESTRUCTURATION ECONOMIQUE ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI

CENTRE BENINOIS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- M. SARRE Eustache
Directeur du CBDD

1.7 MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION DE L'INTEGRATION REGIONALE

- M. ATATCHO Emmanuel
Chef Service CEDEAO

2. PARTENAIRES DE COOPERATION

2.1 PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD) REPRESENTATION RESIDENTE

- M. René da SILVA, Administrateur de Programme
Chef Section 1

2.2 FAO , Représentation Local

- M. K. Jean OULAI
Représentant de la FAO
- M. AKADIRI Falilou
Chargé de Programme

2.3 BANQUE MONDIALE (MISSION RESIDENTE)

- M. AHOUISSOUSSI Nicolas
Agricultural Opérations Officer

2.4 DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE

- M. François LACOMBE
Agronome de la Délégation

2.5 AMBASSADE ROYALE DES PAYS-BAS

- M. Rein BOERMANS
Chargé d'Affaires

2.6 REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

- Mme Bettina HORSTMANN
GTZ
Conseiller Technique MEHU

2.7 PACIPE (PROJET D'ASSISTANCE A LA COMMUNICATION ET A L'INFORMATION SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

- M. Soulé ISSIAKA
Journaliste, Cocrdonnateur du Projet

3. O.N.G. IMPLIQUEES DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA C.L.D.

3.1 ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (ASED)

- M. DJOGBENOU Paul
Président de l'ASED
Membre du Comité Interministériel de Coordination
B.P. 06-1269 COTONOU

3.2 "LES AMIS DE LA TERRE"

- M. Venance DASSI
Président de l'ONG "Les Amis de la Terre"
Président de la Coalition des ONG
BP 03-1162 COTONOU

3.3 BENIN 21

MM.DEGBE Georges
TEHOU Aristide
ONG BENIN 21
BP 03 3630 COTONOU

3.4 BENIN NATURE

- M. HINVI Toussaint
Président de l'ONG, BENIN NATURE
BP 06-1336
COTONOU